



Deuxième session de 2024 du Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

4-6 décembre 2024

Notification de la direction exécutive

I. Dates, lieu, ordre du jour et participation

1. La première session de 2024 du Conseil exécutif s'est tenue en présentiel du 6 au 8 mai 2024. Le rapport sur les travaux de cette session fait l'objet du document HSP/EB.2024/12 et les décisions adoptées par le Conseil exécutif à cette occasion sont reproduites dans le document HSP/EB.2024/13.
2. À sa première session de 2024, dans sa décision 2024/4, le Conseil exécutif a décidé que sa deuxième session de l'année se déroulerait sur trois jours, du 4 au 6 décembre 2024. Dans la même décision, il a également établi l'ordre du jour provisoire de cette session, sous réserve de son réexamen par le Bureau.
3. Le Bureau s'est par la suite réuni, le 2 septembre 2024, et a recommandé que la deuxième session de 2024 se tienne sur trois jours, du 4 au 6 décembre 2024. Il a également examiné l'ordre du jour provisoire de la session et recommandé son adoption, sous réserve du seul ajout d'un point supplémentaire. L'ordre du jour provisoire est reproduit dans le document HSP/EB.2024/14 et peut être consulté ici.
4. Conformément à l'article 6 du Règlement intérieur du Conseil exécutif (HSP/HA/1/HLS.3), les documents de travail de la session seront distribués dans les six langues officielles de l'ONU le 6 novembre 2024 au plus tard, soit quatre semaines avant l'ouverture de la session.
5. La deuxième session de 2024 du Conseil exécutif se tiendra en présentiel au siège d'ONU-Habitat, qui se trouve à l'Office des Nations Unies à Nairobi.
6. La session sera ouverte le mercredi 4 décembre à 9 heures [heure de Nairobi (TU+3)]. Les participant(e)s devront prendre place à 8 h 45 au plus tard dans la salle de conférence 2 du complexe des Nations Unies.
7. Les 36 membres du Conseil exécutif devraient participer à la deuxième session de 2024.
8. Aux termes de l'article 17 du Règlement intérieur, tout État Membre de l'Organisation des Nations Unies qui n'est pas membre du Conseil exécutif et tout membre d'une institution spécialisée des Nations Unies peut assister aux réunions du Conseil. En application de l'article 8 dudit Règlement, les membres du Conseil exécutif et les observateurs doivent communiquer au secrétariat du Conseil exécutif, dès que possible et le 1^{er} décembre 2024 au plus tard, le nom de leurs représentant(e)s accrédité(e)s, de leurs représentant(e)s suppléant(e)s et de leurs conseiller(ère)s. Chaque délégation devrait se composer d'un(e) représentant(e) accrédité(e) et d'autant de représentant(e)s suppléant(e)s et de conseiller(ère)s que nécessaire.

II. Principales questions à l'examen

9. Au nombre des principales questions qui seront examinées par le Conseil exécutif à sa deuxième session de 2024 figurent les suivantes :

- a) Questions financières, budgétaires et administratives ;
- b) Projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025 ;
- c) Plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2026–2029 ;
- d) Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat ;
- e) Résultats de la douzième session du Forum urbain mondial ;
- f) Suite donnée à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains.

III. Projet d'organisation des travaux

10. Le projet d'organisation des travaux et de calendrier figure dans l'annexe de la présente notification, pour examen par les États Membres. La plupart des travaux de cette session de trois jours devraient se dérouler en séances plénières. Les points de l'ordre du jour qui seront examinés au cours de chaque journée sont indiqués dans l'annexe et le seront également dans le programme de la session.

A. Bureau

11. Conformément à l'article 9 du Règlement intérieur, le Bureau du Conseil exécutif se compose d'un(e) Président(e), de trois Vice-Président(e)s et d'un(e) Rapporteur(se). La répartition géographique du Bureau qui assurera la conduite de la deuxième session de 2024 est actuellement la suivante :

Président(e) :	Nigéria (États d'Afrique)
Vice-Président(e)s :	Brésil (États d'Amérique latine et des Caraïbes) France (États d'Europe occidentale et autres États) Pologne (États d'Europe orientale)
Rapporteur(se) :	Pakistan (États d'Asie et du Pacifique)

B. Consultations sur les projets de décision dont le Conseil exécutif sera saisi

12. Il est recommandé, dans un souci d'efficacité, que les projets de texte dont le Conseil exécutif sera saisi à sa deuxième session de 2024 soient examinés avant l'ouverture de la session par le groupe de travail spécial sur les questions programmatiques, budgétaires et administratives créé par le Conseil exécutif au paragraphe 7 de sa décision 2019/2. Le (la) président(e) du groupe de travail devra ensuite, sur la base de cet examen préliminaire, transmettre les projets de texte final, y compris les projets de décision, au Conseil exécutif pour examen approfondi et adoption éventuelle.

13. Il est également prévu qu'une partie de la session sera consacrée à des négociations informelles sur les projets de décision en vue de les fusionner, de les harmoniser ou de les clarifier, si nécessaire, avant leur examen par le Conseil exécutif lors d'une séance plénière de la session.

C. Consultations informelles

14. Pour faciliter les travaux du Conseil exécutif, des dispositions seront prises, sur demande, pour organiser au sein des groupes régionaux des consultations informelles sur diverses questions, entre autres les projets de texte, y compris tout projet de décision, dont le Conseil exécutif sera saisi pour examen et adoption éventuelle. Ces demandes doivent être envoyées par courrier électronique aux adresses suivantes : chris.mensah@un.org et unhabitat-sgb@un.org.

D. Inscription

15. Tou(te)s les représentant(e)s sont invité(e)s à se préinscrire pour la session à l'adresse <https://unhabitat.org/meetings/second-session-of-2024-of-the-executive-board> à partir du mardi 1^{er} octobre 2024. Tou(te)s les participant(e)s sont censé(e)s s'inscrire en ligne avant le vendredi 29 novembre 2024 à 14 heures [heure de Nairobi (TU+3)], afin de permettre au secrétariat de consigner leur présence et de veiller à ce qu'ils (elles) puissent accéder au lieu de la réunion.

16. Conformément à l'article 8 du Règlement intérieur du Conseil exécutif, le secrétariat d'ONU-Habitat demande également aux missions permanentes et aux observateurs auprès d'ONU-Habitat à Nairobi et auprès de l'ONU à New York d'inscrire en ligne les membres de leurs délégations respectives et de bien vouloir, en outre, communiquer les noms de ces membres dès que possible, et le dimanche 1^{er} décembre 2024 au plus tard, au Secrétaire des organes directeurs d'ONU-Habitat, M. Chris Mensah (tél. : +254 732 689199 ; adresses électroniques : chris.mensah@un.org et unhabitat-sgb@un.org).

17. Des renseignements supplémentaires sont affichés sur les pages de la session : <https://unhabitat.org/meetings/second-session-of-2024-of-the-executive-board> et <https://unhabitat.org/governance/executive-board>. Toute question concernant la session doit être adressée à :

M. Chris Mensah
Secrétaire des organes directeurs
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
P.O. Box 30030, 00100, Nairobi, Kenya
Adresses électroniques : chris.mensah@un.org et unhabitat-sgb@un.org
Tél. : +254 20 762 5521/3216 ; portable : +254 732 689199

Annexe

Projet d'organisation des travaux et de calendrier pour la deuxième session de 2024 du Conseil exécutif (4-6 décembre 2024)

<i>Jour/date</i>	<i>Heure (TU+3)</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>
Mercredi 4 décembre	9 heures	1. Ouverture de la session. 2. Questions d'organisation : a) Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail de la deuxième session de 2024 ; b) Adoption du rapport du Conseil exécutif sur les travaux de sa première session de 2024.
		3. Rapports des groupes de travail spéciaux créés par le Conseil exécutif. 4. Questions financières, budgétaires et administratives. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i>
	14 heures	5. Examen et approbation éventuelle du projet de programme de travail d'ONU-Habitat et du projet de budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat et les établissements humains pour 2025. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i>
		6. Plan stratégique : a) Rapport annuel de 2023 sur le plan stratégique pour la période 2020-2025 ; b) État d'avancement de l'établissement du plan stratégique pour la période 2026-2029.
		7. Exécution des activités normatives et opérationnelles d'ONU-Habitat, y compris la communication d'informations sur les activités relatives aux programmes menées par ONU-Habitat en 2024 et l'exécution des sous-programmes, des programmes phares et des activités de coopération technique et l'action d'ONU-Habitat dans les pays, les territoires et les régions touchés par un conflit ou une catastrophe. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i>
Jeudi 5 décembre	9 heures	8. Résultats de la douzième session du Forum urbain mondial et du Forum urbain africain. 9. Exposé de la Directrice exécutive sur les suites données à toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée d'ONU-Habitat. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i>
	14 heures	
Vendredi 6 décembre	9 heures	10. Point de la Directrice exécutive sur les préparatifs de la reprise de la deuxième session de l'Assemblée d'ONU-Habitat. 11. Rapport du Bureau des services de contrôle interne au Conseil exécutif. 12. Rapport du Bureau de la déontologie au Conseil exécutif. 13. Suivi des mesures prises conformément au rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration d'ONU-Habitat. <i>Consultations informelles sur les projets de texte.</i>
	14 heures	14. Examen et adoption des textes issus de la session, y compris l'ordre du jour provisoire de la première session de 2025. 15. Questions diverses. 16. Clôture de la session.
